

Audience correctionnelle de la Justice militaire : Trois affaires inscrites au rôle

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

MERCREDI 29 MARS 2023

1316

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Projet de constitution

Les membres du Comité de pilotage et du gouvernement s'en approprient



**Mobilisation des recettes en 2022 : Choguel
félicite les soldats de l'économie malienne**



**Front social : Grève de 576 heures aux Affaires
Étrangères et aux Maliens de l'étranger**



COVID 19

CORONA VIRUS

PROTEGEONS NOUS ET PROTEGEONS LES AUTRES

Suivi des actions de prévention et de riposte au

28 Fev.
2023

RESPECTONS LES MESURES BARRIÈRES



Porter le masque quand la distance de sécurité ne peut être respectée



Se laver les mains régulièrement



Tousser ou éternuer dans le coude



Respecter la distance de sécurité



Utiliser le gel hydro-alcoolique pour vous désinfecter les mains



Eviter de se serrer les mains



Eviter de se toucher le visage : la bouche, les yeux ou le nez

Echantillons testés

116

Nouveaux cas confirmés

01

Nouveaux guéris

02

Nouveaux décès

00

Au cours des dernières 24 H

VACCINATION

742 809 Vaccinations incomplètes

3 458 664 Vaccinations complètes

Bilan global de la situation du Covid 19

cas confirmés

33 108

Guéris

32 276

Décès

743

dont 12 font l'objet d'un suivi médical



MALIKILÉ

Sensibilisation

Ministère de la Santé et du Développement Social

P.11



P.18



P.21



/ Une /



Projet de constitution : Les membres du Comité de pilotage et du gouvernement s'en approprient

P.5

/ Brèves /



Débouté par la cour suprême : Le SYLIMA se réserve le droit de saisir la justice de la CEDEAO

P.11

Audience correctionnelle de la Justice militaire : Trois affaires inscrites au rôle INPS-GAO : Le projet de Cité-INPS de la Coopérative de l'Habitat exposé aux agents

P.11

Mali : L'opération contre l'exploitation illégale de nos ressources minérales ne faiblit pas

P.12

Mali : Les coupures d'électricité « deviennent insupportables »

P.12

ZONE UEMOA : L'inflation baisse de 1 point de pourcentage

P.13

/ Actualité /



Mobilisation des recettes en 2022 : Choguel félicite les soldats de l'économie malienne

P.15

Front social : Grève de 576 heures aux Affaires Étrangères et aux Maliens de l'extérieur

P.16

Plan National de Réponse 2023 : Porter assistance à plus de 3 millions de personnes

P.17

Trésor public malien : Grogne des prestataires et gestion clanique qui fait polémique

P.18

ANICT : 20 ans au service du développement local

P.19

/ Politique /



Accord d'Alger : La contestation s'organise

P.21

Seydou Traoré, ancien ministre d'ATT : « Quand la rhétorique sur le dogme, s'allie avec la ruse politique, la république laïque est menacée ! »

P.22

/ Culture & société /



TAXIS-BUS DE POINT-G : Le ouf de soulagement des Bamakois

P.25

/ International /



Afrique de l'ouest : Le Burkina Faso suspend France 24 après l'interview d'un chef terroriste

P.26

Menacé d'une inculpation : Trump dénonce une "ingérence électorale" par des "voyous" avant 2024

P.27

/ Sport /



Éliminatoire CAN 2023 3e journée : Le Mali enchaîne avec troisième en autant de rencontres

P.28

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Édité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)**

Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)

Email : ampikile@gmail.com

Site Web : www.malikile.com

Contacts : +223 70 44 22 23

• **Gérant :** Moctar Sow

• **Redacteur en Chef :**

• **Rédaction Générale :** Moctar Sow, Karamako B. KEITA, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo, Malick wogo, Maffenin Diarra, Bokoum Abdoul Momini, Binadja Doumbia, Samba Moussa LY journaliste correspondant à Dakar

• **Service Commercial :** Youssouf Diarra

• **Secrétariat :** Fatou SISSOKO

Madouwa Prestige

Organic Herbal Teas



Tisane Madouwa

SCAN FOR INFO



Pour Femme / For Women

Tisane Damou

Lutte contre la sècheresse vaginale, infections urinaires donne une odeur fraiche / Revered by African Community for reducing urinary track infections, promoting natural vaginal moisture and neutralizing undesirable oders.

Ingredients: Nep nep & gongoli, gloue de gerofle, et plante secrète / nep nep & gongoli, cloves, miscellaneous herbs native to Mali, Africa.



20 tea bags / 100% natural

New York - USA : +1347 538 6505 / Mali - Africa : +223 95 36 37 22

Email : madouwa2019@gmail.com - Site : madouwaprestige.com



Projet de constitution

Les membres du Comité de pilotage et du gouvernement s'en approprient

Le premier ministre, chef du gouvernement Dr Choguel Kokalla Maïga a présidé, le mardi 28 mars 2023 au CICB, la première session d'appropriation du projet de constitution à l'intention des membres du Comité de pilotage et de l'ensemble des ministres. L'objectif général est de permettre aux populations de s'approprier le projet de constitution. A cette occasion, deux experts, membres de la commission de rédaction et de finalisation du projet de constitution ont fait une présentation du contenu du projet de constitution et mettant en exergue les innovations.

Cette occasion a été marquée par la présence du ministre d'Etat, ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation et porte-parole du gouvernement, le colonel Abdoulaye Maïga, du ministre de la Refondation de l'Etat, Pr Ibrahim Ikassa Maïga, du ministre délégué auprès du Pre-

mier ministre, chargé des Réformes politique et institutionnelles, Fatoumata Sékou DICKO et des autres membres du gouvernement. Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, Son Excellence le Colonel Assimi GOITA a créé, le 10 juin 2022, une Commission de Rédaction de la Nouvelle Constitution (CRCN). Celle-ci

avait pour mandat d'entreprendre, dans les plus brefs délais, toutes les démarches nécessaires en vue de proposer un avant-projet de constitution dans le cadre de la refondation de l'Etat. Présidée par le Pr Fousseyni SAMAKE, cette Commission, a présenté, le mardi 11 octobre 2022, au Président de la Transition, un avant-projet de constitution comportant 195 articles.

Face aux interrogations et appréhensions suscitées par cet avant-projet de constitution et soucieux de recueillir le plus possible de consensus, le Chef de l'Etat a décidé de créer une Commission de finalisation du projet de nouvelle constitution composée de représentants des institutions de l'Etat, des partis politiques, des confessions religieuses, des organisations de la société civile, des syndicats, des forces armées et de sécurité ainsi que des représentants de la diaspora. L'objectif était de traduire les aspirations profondes exprimées lors des Assises nationales de la refondation (ANR), de prendre en compte les observations et propositions formulées sur l'avant-projet de constitution, et de maximiser les chances de rédiger un texte définitif consensuel.

Constituée suivant le décret n°2023-055/PT-RM du 27 janvier 2023, la Commission de finalisation a remis le 27 février 2023 au Président de la Transition, un projet de constitution comprenant 191 articles. Ainsi, à l'issue



du Conseil des ministres du 1er mars 2023, le Président de la Transition a instruit le Gouvernement d'entreprendre les mesures nécessaires pour la vulgarisation du projet de constitution. C'est dans ce cadre que s'inscrit la présente stratégie de vulgarisation du projet de constitution initiée par le gouvernement à travers le Ministère de la Refondation de l'Etat. Plus spécifiquement, il s'agit de traduire le projet de constitution dans les langues nationales ; présenter le contenu du projet de constitution aux populations ; sensibiliser les populations sur les enjeux et l'esprit du projet de constitution.

Pendant son intervention, le ministre de la Refondation de l'Etat, Pr Ibrahim Ikassa Maïga a exprimé sa sincère gratitude au premier ministre chef du gouvernement ainsi qu'à l'ensemble des ministres qui ont bien voulu participer à cette session.

En effet, il a rappelé qu'après la remise officielle du projet de constitution finalisé, le président de la transition, chef de l'Etat son excellence, le colonel Assimi Goïta dans l'élan d'un engagement infaillible de donner corps aux conclusions des assises nationales de la refondation a instruit le gouvernement lors du conseil des ministres du premier mars 2023 de procéder à sa large vulgarisation auprès des forces vives maliennes de l'intérieur comme celle établie à l'extérieur.

Ainsi, il a souligné que dans le cadre de l'exécution de ces instructions, un comité de pilotage pour la vulgarisation du projet de

constitution fut créé par un décret du premier de placer auprès du ministère de la Refondation de l'Etat. « **Ce comité comprend deux organes à savoir, une commission d'orientation stratégique et une cellule de coordination** », a-t-il précisé.

Aussi, il dira que l'objectif recherché à travers la présente session d'appropriation est de permettre aux membres du comité de pilotage d'appréhender le contenu et l'esprit du projet de constitution et d'aider à la conception des éléments de langage pour le support documentaire de la stratégie de vulgarisation. « **La présente session nous offre l'opportunité de procéder à la revue des principales dispositions du projet de constitution. Notamment, les nombreuses innovations re-**

fondatrices », a fait savoir le ministre de la refondation de l'Etat.

Pour sa part, le premier ministre, chef du gouvernement Dr Choguel Kokalla Maïga a encouragé les maliens à s'approprier les textes de l'avant-projet de la constitution. « **C'est un texte fondateur de la nouvelle république du Mali, c'est un texte de refondation** », a-t-il indiqué.

Le chef de gouvernement estime que leur rôle est d'expliquer aux maliens le projet de constitution pour qu'il passe démocratiquement. En fin de compte, il instruit aux membres du gouvernement de sensibiliser sur l'esprit et les enjeux du projet de constitution.

■ Maffenin Diarra



■ Daouda Bakary Kone



Le but: "Un deadline et un plan d'occupation territoriale précis" via cette offensive inégalée en cours. Allah le kabôn..

■ Kassoum Thera



Avant la Can on doit envoyer l'effectif du Mali au Real de Madrid pour une formation accélérée

L'équipe de France est la meilleure au monde actuellement félicitations pour cette victoire face à l'Irlande

La Namibie gagne face au Cameroun sur le score de 2 buts à 1 permettant aux namibiens de prendre la tête de leur poule

■ Abdoul Dembele



Aigles du Mali : une sélection nationale n'est pas faite pour faire plaisir à tous les joueurs. Eric a péché.

■ Fatoumata Diawara



Une nuit magique à Paris grâce à l'artistesadami ! Tout d'abord, je voudrais remercier le jury de m'avoir décerné le prix *The Artist*. Je vous remercie du fond du cœur. Vivre et travailler dans ce que l'on aime est une récompense en soi, mais être reconnu pour cela est encore plus gratifiant. Merci à ma famille, à mes amis et à toute l'équipe qui a participé à ce voyage musical.



■ Moustapha Diawara



Des Tiktokeurs logés à des hôtels huppés pour faire une équipe nationale, on n'est pas encore sorti de l'auberge

■ Issa Kaba



SAM-Mali :La sous commission de la région de Kayes démarre ses activités de mobilisation ce mardi 28 mars ,dirigée par Mohamed Amadou Zouroukou. première étape la Radio Seko de Alou Coulibaly dit Black. Monsieur Coulibaly à donné son engagement de participer à cette deuxième édition du Salon.

Le Salon des médias c'est du 4 au 6 mai 2023



Début des travaux de construction de plusieurs forages à Niore du sahel, par le mouvement An biko, ce samedi 25 mars.

Un projet qui s'inscrit dans la volonté du mouvement de renforcer l'accès à l'eau potable dans les zones rurales.



■ Nouhoum Koné



La côte d'Ivoire est le 10è pays africain qui s'exprime le mieux en français, ils ont perdu 2 places à cause de leur on n'a ka

■ Mahamadou Touré



Après OPEN AI c'est Sènè INVEST qui fait son coup à beaucoup de maliens.

■ MALI KANU



Tombouctou #Ber Decouverte d'une grande mine d'or à ciel ouvert à Almagmor (140 km nord Est tombouctou). Selon les ressortissants de la région. Un réseau internet et point d'eau sont entrain d'être installés.

AgAb



■ FEMAFOOT



Mali Football: Bourama Sire Camara prend son envol .

#OFFICIEL :Le jeune entraîneur #BOURAMA Sire Camara est le nouvel entraîneur de Africa Foot, un club deuxième division malienne.

Longtemps dans l'ombre de Moussa KEITA "Dougoutigui" dans l'équipe de l'AS Bakaridjan, souvent intérimaire, l'ancien défenseur de Baraouli signe son envol comme principal dans un club de division inférieure.

Une première comme principal, Bouarama sire , aura la lourde tâche d'accéder à l'élite avec le club.

les termes de référence du contrat n'ont pas été définis par les sources proches du dossier.

Bonne chance Bourama Sire Camara
Rédaction



■ Bacary Camara



Les rites et traditions..

Fakoli est le nom du grand Koulandjan. Mandé Fakoli qui mesurait à peine 1,50m se voulait l'émule de cet aigle « à la grosse tête et à la grande bouche » emblème totemique des bila, bla ou boula chasseurs guerriers et surtout métallurgistes.

Fakoli dit Mandé Fakoli est le fils de Kankoumba Kanté sœur de Soumaoro Kanté, le puissant roi du Sosso. En bannissant Fakoli de son armée pour une sombre histoire de femme, il aura sans doute consommé sa propre perte. Car Fakoli ne fut pas seulement un chef de guerre valeureux, mais il fut aussi un grand prêtre du « Komo » dont il propagea le culte à la faveur de ses expéditions.

C'est bien après son installation dans le Mandé que Soundiata Keita revint de Nema kountounya(une région située dans l'actuel Mauritanie). A leur première rencontre Soundiata demanda à Fakoli, qu'il voyait pour la première fois : Et toi qui es-tu ? Je suis Mandé Fakoli lui répondra-t-il. "Je viens t'aider dans ton combat. Nous sommes tous d'accord ici pour te suivre, car il nous a été dit que si nous n'allions pas à ta recherche, Soumaoro à sa prochaine expédition emporterait ce qui reste comme biens dans le Mandé. Or, Soumaoro est un homme qui n'a aucune parcelle de pitié dans le cœur, ignore les bonnes actions, est incapable d'honorer ses engagements. Mon père lui a fixé les conditions qu'il ne devrait en aucun cas violer. Mais il les a violées ces conditions, je suis venu, c'est bien moi Mandé Fakoli. »

L'histoire de Fakoli est aussi liée à celle de Soundiata Keita, au même titre que Tiramamakan Traoré dont le nom de chasse est Da mansa Oulani. S'adressant à Fakoli qui fut un esclavagiste féroce et sans pitié, Soundiata lui dit ceci : « Mandé Fakoli, si vous consentez à m'installer sur la peau de la royauté, aucune personne ne sera plus jamais vendue dans le Mandé. Habitants de Doundougou ! vous n'appartenez désormais qu'à vous-mêmes. ». Le "Doundougou" signifiait les terres privées de Fakoli.

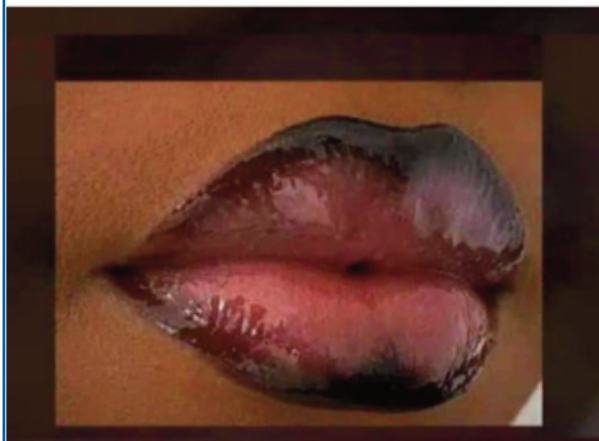
B.CAMARA, Journaliste, Chercheur..



Architecte Simeon Musindondo officiel

8 h · 🌐

De fois les différents problèmes et douleurs du ventre des hommes viennent de ce que les femmes mettent au lèvres, imagine qu'un homme embrasse une femme aux lèvres décorer; tout aura comme destination le ventre et après on parlera même du poison.



■ **Larmes des pauvres**



Les assises nationales de la refondation #ANR réclament la dissolution des milices au centre du #Mali et le redéploiement des

@FAMa_DIRPA

, les entrepreneurs armés font la promotion de leur business comme en 2018. #Justice_aux_victimes_d'Ogossogou



■ **Moussa AG Acharatoumane**



#Daesh: nos #armées, #mouvements, #partenaires dans leur engagement, doivent oublier "base fixe", car elle n'existe pas. La mobilité, soumission des populat°, l'économie criminel, recrutements sont la force du #monstre sur un espace 3+ grand q nos pays. Synergie va le stopper.



■ **Wassim Nasr**



#BurkinaFaso On ne peut que saluer le courage de ce journaliste qui a tendu le micro au porte parole d'AnsarEddine d' #AQMI. On apprend bcp de choses sur le rapport aux civils, aux humanitaires, mais aussi de ce qu'il ne dit pas. J'espère qu'il a pu continuer à exercer librement



L'INPS

AU SERVICE DES ASSURÉS SOCIAUX

Employeurs, les cotisations que vous versez à l'INPS servent à payer les prestations aux quelles ont droit vos travailleurs.

20 70 51 75 | inps@inps.ml | INPS_Mali
36123 | www.inps.ml | INPS.Mali



L'INPS

AU SERVICE DES ASSURÉS SOCIAUX

Employeurs, assurez les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité au travail en dotant votre personnel de moyens adéquats de protection individuels et collectifs.

20 70 51 71 | inps@inps.ml | INPS_Mali
36123 | www.inps.ml | INPS.Mali



L'INPS

AU SERVICE DES ASSURÉS SOCIAUX

Employeurs ! faites vos déclarations de cotisations et assurez leur paiement régulier et à bonne date au plus tard le 15 de chaque mois afin d'éviter toutes pénalités.

20 70 51 73 | inps@inps.ml | INPS_Mali
36123 | www.inps.ml | INPS.Mali



L'INPS

AU SERVICE DES ASSURÉS SOCIAUX

Employeurs! la qualité des prestations servies par l'INPS dépend de la fourniture régulière des relevés nominatifs des salaires à bonne date.

20 70 51 74 | inps@inps.ml | INPS_Mali
36123 | www.inps.ml | INPS.Mali

Débouté par la cour suprême : Le SYLIMA se réserve le droit de saisir la justice de la CEDEAO



Le syndicat libre de la magistrature (SY.LI.MA) a émis ce samedi 25 mars son intention d'attaquer la décision de la cour suprême validant l'ordonnance prise par l'exécutif modifiant le fonctionnement de la haute instance judiciaire de notre pays devant la cour de justice de la CEDEAO.

La bataille entre les magistrats et le gouvernement autour du texte fixant l'organisation, les règles de fonctionnement de la Cour suprême et la procédure suivie devant elle adopté en Conseil des ministres du 2 novembre 2022 est loin de connaître son épilogue. Ce texte proroge de trois ans l'âge de départ à la retraite du Président et du procureur général de la Cour suprême. Pour des magistrats, le texte proposé par le gouvernement est en totale violation du principe constitutionnel d'égalité et d'indépendance du pouvoir judiciaire.

En revanche, l'initiateur du texte, à travers le ministre de la justice, a justifié qu'il s'agissait de « sauver la justice et le peuple malien ». C'était devant le conseil national de transition (CNT), le jeudi 15 décembre. Aucune des protagonistes, comme une question d'honneur, ne veut lâcher prise. A cet effet, le gouvernement dont la loi a été jugée inconstitutionnelle par la Cour constitutionnelle le mardi 27 décembre, a pris une ordonnance deux jours plus tard pour passer son texte.

Celle-ci jugée contraire à la loi par des magistrats opposés à la démarche a été attaquée devant la Cour suprême qui après trois mois a débouté le SYLIMA de son action. Une décision qui ne surprend pas le syndicat libre de la Magistrature, selon son communiqué, émanant d'une instance qui est à la fois « juge et partie dans l'affaire ».

« La Cour suprême, plus haute instance juridictionnelle du pays, aura ainsi mis trois (3) mois environ pour juger une procédure en référé, matière se caractérisant fondamentalement par l'urgence », a indiqué SYLIMA dans son communiqué. Pour le syndicat, ceux qui ont scellé famélique de leur nom et de leur signature en porteront la totale et entière responsabilité face à l'opinion et surtout face à l'histoire collective ; enregistre tous les faits et événements de la Patrie.

« La Cour croit s'être ainsi sauvée. Elle n'aura cependant pensé ni à la République ni surtout au Peuple au nom duquel elle rend ses arrêts », a accusé le SYLIMA. Se réservant le droit de saisir la Cour de justice de la CEDEAO pour le rétablissement du traitement égalitaire de tous par la République du Mali, le SYLIMA invite les uns et les autres à se remém-

Audience correctionnelle de la Justice militaire : Trois affaires inscrites au rôle



La première audience ordinaire correctionnelle du Tribunal militaire de Bamako s'est ouverte, le lundi 27 mars 2023, au titre de l'année 2023 sous la présidence du procureur de la République près le Tribunal militaire de Bamako, le Magistrat-Colonel Soumaïla Bagayoko, au siège de la juridiction militaire. Il s'agit d'un cas d'évasion, un autre de désertion et enfin le dernier cas porte sur violation des consignes générales militaires.

Cette audience dont l'objectif est de fixer les présumés auteurs sur leurs sorts, s'est déroulée en présence de plusieurs magistrats militaires et civils. Trois (03 dossiers) sont inscrits à l'ordre du jour. Il s'agit d'un cas d'évasion, désertion et violation des consignes générales militaires qui concerne un officier, 02 cas de vol de chargeurs d'armes, complicité et violation des consignes générales militaires par 02 soldats de 2ème Classe, en service à la DMHTA. Le dossier de 05 cas de vol, complicité de vol par 03 sous-officiers en complicité avec 01 militaire à la retraite et 01 civil a été reportée pour le 17 avril prochain pour des raisons irrégulières.

A l'ouverture des travaux, le procureur de la République près le Tribunal militaire de Bamako, le Magistrat-Colonel Soumaïla Bagayoko a rappelé que le cas de désertion est l'un des phénomènes récurrents dans notre Armée, surtout en ces périodes difficiles pour notre pays. C'est pourquoi, il a soutenu que cette audience correctionnelle est une manière de donner l'exemple à ceux qui seront tentés de reproduire les mêmes faits.

Selon le Magistrat-Colonel Bagayoko, les auteurs de ces délits seront sévèrement punis conformément à la loi. Cependant, il faut rappeler que cette audience s'inscrit dans le cadre de la lutte contre l'impunité et la préservation des Droits de l'Homme. Elle témoigne également de la fonctionnalité des tribunaux militaires qui ont déjà jugé plusieurs affaires concernant des militaires. Enfin, le procureur de la République près le Tribunal Militaire de Bamako, le Magistrat-Colonel Soumaïla Bagayoko a saisi l'occasion pour annoncer la tenue d'autres audiences les tous prochains jours.

Binadjan Doumbia

morer l'histoire récente de notre pays pour se convaincre que la République et l'objectivité survivent toujours aux hommes.

PAR SIKOU BAH / Source : Info Matin

INPS-GAO : Le projet de Cité-INPS de la Coopérative de l'Habitat exposé aux agents



20 ans après sa création, la Coopérative de l'Habitat de l'INPS s'apprête à construire des logements décentes pour ses adhérents, y compris les retraités.

Cette décision de lancer le projet est consécutive à une adhésion massive du personnel INPS. Fort de ce constat, une délégation de la Coopérative conduite par son président est sur le terrain depuis plusieurs semaines. Après les régions du Sud, elle a rencontré le personnel de la direction régionale de Gao. C'était le lundi 27 mars 2023. Au cours des échanges avec le personnel, le président de la Coopérative, Modibo DANION et le consultant du projet Cité-INPS, M. Noumoumory SAKO ont projeté les différents types de villa, proposés par les trois entreprises de BTP retenues pour l'exécution du projet de construction. Des éclaircissements ont été, ensuite, donnés aux uns et aux autres sur le projet.

Pour le Directeur régional de l'INPS, Abdoul Aziz DIAKITÉ : « ce projet est une opportunité à saisir, une première dans l'histoire de l'INPS ». De sa création à nos jours soit 20 ans, la Coopérative de l'INPS a mis à la disposition des agents plus de mille six cent (1600) parcelles individuelles, réparties dans les zones stratégiques du District de Bamako. Des sites existent dans certaines régions, notamment à Kayes, Sikasso, Ségou. Pour la région de Gao, les procédures d'acquisition des parcelles sont en cours. Idem pour Koulikoro.

Concernant les prix de cession des logements moyens standing, ils varient de 32 à 67 millions de francs CFA, selon les types de villas (F3, F4 et F5).

Service des Relations Publiques, INPS.
Adama DIARRA.

Mali : L'opération contre l'exploitation illégale de nos ressources minérales ne faiblit pas



L'opération de lutte contre l'exploitation illégale de nos ressources minières continue dans les zones minières. Hier, 27 mars 2023 dans la matinée, l'équipe du Haut Fonctionnaire de Défense du ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau, conduite par le Colonel Major Nicolas Cissé, dont des agents de la Direction nationale de la Géologie et des Mines, (DNGM), et des forces de l'ordre et de sécurité, a procédé au démantèlement d'un site d'exploitation illégale de l'or dans la localité de Tombola, commune de Nounga, cercle de Kangaba sur le permis de recherche de Falcon Gold.

Au cours de cette même opération la « N ième » du genre, 10 orpailleurs clandestins illégaux de nationalité étrangère ont été arrêtés. De même, plusieurs équipements et matériels ont été saisis notamment : 7 pelleteuses, 2 pick-up, 4 motopompes, 2 tricycles et 4 groupes électrogènes.

Rappelons que cette opération qui a débuté en 2021 a permis, de nos jours, le démantèlement de plusieurs dizaines sites d'orpaillage clandestin dans les zones minières, l'arrestation de plus d'une centaine d'orpailleurs clandestins ainsi que la saisie d'équipements et matériels qui ont été mis à la disposition de la justice.

Le Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Eau, M. Lamine Seydou Traoré, réitère la volonté du gouvernement à travers son Département de mener à bout cette lutte pour le bien de notre économie et pour nos populations.

Ccom/MMEE

www.malikile.com

ZONE UEMOA : L'inflation baisse de 1 point de pourcentage



Dans l'Union économique et monétaire Ouest africaine (Uemoa), l'inflation a baissé en janvier 2023, en liaison avec la décélération de la hausse des prix des produits de l'alimentation et des services, annonce la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (Bceao). Le taux d'inflation ressortirait, en glissement annuel, à 6,0% en janvier 2023, en décélération de 1,0 point de pourcentage par rapport à son niveau de décembre 2022, où il s'était établi à 7,0%. La décélération de l'inflation est essentiellement imputable à une hausse de moindre ampleur des prix des composantes «Produits alimentaires» (+3,9 points contre +4,6 points en décembre 2022).

La hausse des prix des fonctions «Logement» (+ 6,5% en janvier 2023, contre 5,9% le mois précédent) et «Transport» (+ 8,8% contre 8,3%) a amoindri la baisse de l'inflation globale.

La décélération amorcée au niveau des produits alimentaires est consécutive à l'arrivée sur le marché des nouvelles récoltes de la campagne agricole 2022/2023, dont la production céréalière serait en hausse de 15,9%, après une baisse de 13,1% l'année précédente.

Par pays, l'analyse révèle une décélération de l'inflation en janvier 2023 dans la plupart des Etats membres de l'Union, notamment au Burkina (+8,2% contre +9,6%), au Sénégal (+10,6% contre +12,8%), au Togo (+7,4% contre +7,7%), en Côte d'Ivoire (+4,8% contre +5,1%), au Niger (+2,0% contre +3,1%) et au Bénin (+1,3% contre +2,8%).

En revanche, la BCEAO relève qu'une accélération de la hausse des prix est enregistrée en Guinée-Bissau (+9,7% contre +9,5%), en lien principalement avec la progression des prix des produits alimentaires (+13,5% contre +

Source : African Manager



Mali : Les coupures d'électricité « deviennent insupportables »



Les coupures intempestives d'électricité continuent un peu partout dans le pays. A Bamako, certains jugent la situation "insupportable". D'autres espèrent que les dispositions annoncées seront la solution à long terme.

Beaucoup de maliens déplorent les dommages matériels et économiques causés par les coupures répétitives. Cependant, certaines disent comprendre les raisons.

« Actuellement, on est au mois de Ramadan. Ça pourrait être à cause de la surcharge », se console un citoyen. Une autre pense que c'est en lien avec l'installation de « nouveaux groupes électrogènes ». « La situation était plus fréquente l'année dernière. Cette année, je constate une amélioration », estime une ménagère à Bamako.

Toutefois, Mamadou Cissé, que nous avons croisé à Lafiabougou, s'inquiète pour les personnes âgées en cette période de forte chaleur, qui coïncide aussi avec le Ramadan.

« A Lafiabougou, les coupures d'électricité sont récurrentes. Elles jouent sur les personnes âgées, car certaines d'entre-elles jeûnent ». L'EDM doit revoir la situation sur l'ensemble du territoire, recommande un autre habitant dudit quartier.

La société Énergie du Mali, elle-même, explique la situation par des travaux de maintenance du réseau pour, selon ses responsables, "améliorer la qualité du service".

Source : Studio Tamani





Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI)

Lutte contre la corruption : Quels sont les rôles et attributions de l'OCLEI ?

L'ordonnance n° 2015 – 032 P-RM du 23 septembre 2015, portant création de l'office centrale de lutte contre l'enrichissement illicite en ses articles 4, 6 et 7, définit les missions et attributions de l'OCLEI.

Article 4: L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite a pour mission de mettre en œuvre l'ensemble des mesures de prévention, de contrôle et de lutte envisagées au plan national, sous régional, régional et international contre l'enrichissement illicite.

A ce titre, il est chargé :

- d'assurer, dans le respect des compétences propres à chacune des structures concernées, une coopération efficace et la concertation des autorités nationales, directement ou indirectement concernées par la lutte contre l'enrichissement illicite ;
- de prendre communication des déclarations de biens aux fins d'exploitation ;
- de recevoir également toutes autres informations utiles nécessaires à l'accomplissement de sa mission, notamment celles communiquées par les organes de contrôle et d'inspection ainsi que les officiers de police judiciaire ;
- de demander aux assujettis ainsi qu'à toute autre personne physique ou morale, la communication des informations détenues par eux et susceptibles d'enrichir les éléments justifiant la saisine des autorités judiciaires compétentes ;
- d'effectuer ou de faire effectuer des études périodiques sur l'évolution des techniques utilisées aux fins d'enrichissement illicite ;
- de centraliser les informations nécessaires à la détection et à la prévention des faits d'enrichissement illicite ;

- d'animer et de coordonner, en tant que de besoin, aux niveaux national et international, les moyens d'investigations dont disposent les administrations ou services pour la recherche des infractions induisant des obligations de déclaration ;
- d'émettre un avis sur la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de lutte contre l'enrichissement illicite et de proposer toutes réformes nécessaires au renforcement de l'efficacité de la lutte contre l'enrichissement illicite ;
- de susciter et de promouvoir au sein des institutions et des organismes publics et parapublics des mécanismes destinés à prévenir, détecter et faire réprimer l'enrichissement illicite ;
- d'évaluer périodiquement l'impact des stratégies et les performances atteintes ;
- de recommander toutes réformes, législative, réglementaire ou administrative, tendant à promouvoir la bonne gouvernance, y compris dans les transactions commerciales internationales ;
- de recevoir les réclamations, dénonciations et plaintes des personnes physiques ou morales se rapportant à des faits d'enrichissements illicites;

Article 6: Il entretient des relations de coopération avec les organismes nationaux et internationaux similaires intervenant dans le domaine de la lutte contre l'enrichissement illicite.

Article 7: L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite adresse un rapport annuel d'évaluation des activités liées à la prévention et à la répression de l'enrichissement illicite au Président de la République.

Mobilisation des recettes en 2022 : **Choguel félicite les soldats de l'économie malienne**

Les responsables des services de l'assiette ont été reçus par le Premier ministre, Choguel Kokalla Maïga. Au nom du Président de la Transition, le Colonel Assimi Goïta, le Premier ministre a tenu à féliciter et à encourager ceux qu'il qualifie de soldats de l'économie pour les efforts qu'ils continuent de déployer afin de permettre à l'Etat de répondre à ses engagements.



Face à l'embargo, les sanctions économiques et financières imposées contre le Mali par les chefs d'état de la CE-DEAO, notre pays a pu compter sur les sévices de l'assiette pour combler les manques à gagner afin de faire face à ses obligations. Bref, ces services financiers ont redonné au Mali sa souveraineté avec les Forces de Défense et de Sécurité. Il s'agit du directeur national du trésor et de la Comptabilité, le directeur national des Domaines et du Cadastre de, le Directeur nationale de la douane et le directeur national des Impôts qui ont été invités.

A travers cette audience, Choguel Kokalla Maïga entend ainsi exprimer toute la reconnaissance de la Nation à ces responsables des services de l'Assiette que sont la Douane, les Impôts, le Trésor et les Domaines. Le Premier ministre les a invités à garder le cap. Le Ministre de l'économie et des Finances et son collègue du Domaines ont assisté à cette audience.

A travers cette audience, le premier ministre a voulu « **féliciter ces haut fonctionnaires par rapport aux efforts qui ont été consentis en 2022 et nous demander de persévérer dans cette voie en 2023. En 2022, dans un contexte très difficile marqué par l'embargo économique et finan-**

cier. Donc toutes les assiettes ici présentes ont pu atteindre le résultat budgétaire qu'ils nous ont assigné », a expliqué M Boubacar Ben Haidara, Directeur national du Trésor et de la Comptabilité.

« **Au niveau des impôts, du trésor, de la douane, du domaine, des objectifs assignés en 2022 dans un contexte marqué par un embargo économique et financier, ont été atteints ce qui a permis du coup à l'Etat du Mali de pouvoir exécuter l'ensemble des dépenses publiques** », a-t-il précisé rassurant que « **la tendance pour 2023 est très positive. Donc tous les ser-**

vices d'assiettes ici présents ont promis à M le Premier ministre, à M le Ministre de l'économie et des Finances et celui des Domaines de tout faire pour que les objectifs de 2023 soient atteints comme ceux de 2022 ».

A l'occasion, le ministre de l'Économie et de Finances Alousseni Sanou a invité les responsables des dits services à dépasser les objectifs.

Mention spéciale au Ministère de l'urbanisme, de l'habitat, des domaines, de l'aménagement du territoire et de la population ainsi qu'à celui de l'économie et des finances qui ont su tenir le flambeau.

De son côté, le Ministre Bréhima Kaména n'a pas manqué de féliciter et encourager son Directeur National des Domaines ainsi que toute son équipe pour leur dévouement et leur professionnalisme dans cette lourde tâche.

Dans ce contexte de crise économique, cette reconnaissance des plus hautes autorités du pays est élément motivateurs pour inciter les responsables desdits département à plus d'ardeur et de détermination dans la mobilisation des fonds publics.

■ Binadjan Dombia



Front social : Grève de 576 heures aux Affaires Étrangères et aux Maliens de l'extérieur

Dans un communiqué rendu public le mardi 28 mars 2023, le Syndicat des Travailleurs du Ministère des Maliens Etablis à l'Extérieur et de l'Intégration Africaine (STMMEIA) et le syndicat libre des Travailleurs des Affaires Etrangères SYLTAE décident d'observer une série de grèves de 576 heures du 26 avril au 09 juin 2023.



Cette grève - selon les travailleurs - est liée à la précarité des conditions de vie et de travail au sein du Secteur des Affaires étrangères et des Maliens de l'extérieur. En effet après les deux premières phases de grève, c'est-à-dire la grève de 72 heures allant du mercredi 22 au vendredi 24 février 2023 et 96 heures allant du mardi 28 février au vendredi 03 mars 2023, les travailleurs des ministères des Affaires étrangères et des Maliens de l'Extérieur ont à nouveau décidé de partir en grève.

Selon eux, cette démarche émane de la non-application du Protocole d'entente du 21 octobre 2019 entre le Ministre chargé des Affaires étrangères et le SYLTAE, relatif à la relecture des décrets portant octroi d'indemnités d'équipement aux agents des deux Départements. Ils constatent également « l'enlisement du dialogue autour du Cahier de doléances soumis au Ministre chargé des Affaires étrangères, le 03 décembre 2021, et au Ministre chargé du Dialogue social, le 18 février 2022 ».

Ils prennent également appui sur les Procès-verbaux des Assemblées générales extraordinaires, tenues le 16 mars 2023 dernier en constatant l'absence de réponses aux préoccupations exprimées par les travailleurs du Secteur. Et après avoir observé une trêve de dix (10) jours en guise de bonne foi et en réponse au temps demandé par le Gouverne-

ment, la Coalition des Organisations syndicales du Secteur des Affaires étrangères et des Maliens de l'extérieur (SYLTAE et STMMEIA) exige la satisfaction de 7 points de revendications.

Il s'agit de la « **majoration des indemnités annuelle et mensuelle d'équipement accordées aux personnels des Ministères en charge des Affaires étrangères et des Maliens établis à l'extérieur, conformément aux montants convenus entre le SYLTAE et le Ministre chargé des Affaires étrangères; l'octroi d'une indemnité de montage aux fonctionnaires et agents du Secteur des Affaires étrangères et des Maliens de l'extérieur** ».

La coalition des syndicats SYLTAE et (STMMEIA) demande également l'octroi d'une indemnité de sujétion diplomatique aux fonctionnaires et agents du Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, la relecture du Décret n°96-044/P.RM du 8 février 1996 fixant les avantages accordés au personnel diplomatique, administratif et technique dans les Missions diplomatiques et consulaires de la République du Mali, conformément au Procès-verbal de conciliation du 07 décembre 2018.

La relecture de la Loi N°05-039/AN-RM du 22 juillet 2005 fixant des indices de traitement des personnels occupant certains emplois dans les Missions diplomatiques et Postes

consulaires, conformément au Protocole d'entente du 21 octobre 2019, la mise en œuvre des points d'accord du Procès-verbal de non conciliation en date du 21 février 2023 et l'effectivité du mouvement diplomatique, conformément au calendrier arrêté par la Commission des affectations figurent sur la plateforme revendicative.

Par ailleurs, selon ces travailleurs, en cas de non satisfaction des revendications énumérées, la Coalition observera une grève de 576 heures selon le calendrier suivant : 72 heures allant du mercredi 26 avril au vendredi 28 avril 2023; 96 heures allant du mardi 02 mai au vendredi 05 mai 2023; 120 heures allant du lundi 08 mai au vendredi 12 mai 2023.

La grève sera reconduite, sans préavis, ainsi qu'il suit : 120 heures allant du lundi 15 mai au vendredi 19 mai 2023; 48 heures allant du jeudi 1er juin au vendredi 02 juin 2023; 120 heures allant du lundi 05 juin au vendredi 09 juin 2023.

En outre, la Coalition précise que le mot d'ordre de grève sera reconduit autant de fois que nécessaire, sans autre forme de préavis.

Face à cette menace, les ministres des deux départements et celui de la Fonction publique sont interpellés.

■ Binadjan Dombia

Plan National de Réponse 2023 : Porter assistance à plus de 3 millions de personnes

Les travaux de la 19ème session du Conseil National de la Sécurité Alimentaire, ont été présidés par le Premier ministre, Dr Choguel Kokalla Maiga, dans les locaux de la Primature. C'était en présence des membres du gouvernement et des représentants des partenaires techniques et financiers, les gouverneurs des régions, les Présidents des conseils régionaux et autorités intérimaires. Le bilan du plan national de réponses 2022 a été examiné avant d'être adopté à l'unanimité.



La présente session se tient dans un contexte alimentaire et nutritionnel très difficile pour bon nombre de nos concitoyens se trouvant dans des zones de précarité et d'insécurité, en dépit des efforts immenses déployés par le gouvernement, tant pour la sécurité des personnes et de leurs biens, que dans le domaine plus spécifique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Pour l'Ambassadeur de l'Union Européenne, Bart Ouvry, le chef de la délégation de l'Union européenne (UE), la situation en 2023 montre des améliorations par rapport à l'année dernière. En effet, d'après les résultats provisoires du Cadre harmonisé, la situation projetée en juin 2023 dénombre 1,2 million de personnes en crise alimentaire contre 1,8 million l'année dernière dans les zones de Ménaka, Ansongo, Gao, Gourma Rharous et Douentza. Par ailleurs, il y a 4 millions de personnes qui sont en situation de risque alimentaire. En 2022, elles étaient au nombre de 4,4 millions. « **Les disponibilités céréalières sur le marché sont bonnes mais les prix, inférieurs à l'année dernière, restent élevés. Quant au prix du bétail, il reste stable. Le nombre de personnes déplacées internes reste stable par rapport à l'année dernière, soit 400.000 personnes. Ce sont plus de 20**

milliards de Fcfa qui ont été investis via les dispositifs de l'état pour répondre à la crise. Nous encourageons le Commissariat à la sécurité alimentaire à poursuivre les efforts. Et nous remarquons, au niveau opérationnel, une meilleure utilisation de la communication jusqu'au niveau local et la responsabilisation des comités locaux qui ont permis une meilleure appropriation et une meilleure gouvernance de l'assistance », a-t-il dit.

Dans son intervention, le Premier ministre, Dr Choguel Kokalla Maiga a souligné que les sanctions économiques de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) continuent d'affecter négativement l'économie globale du pays. Le Plan national de réponse (PNR) 2023 tentera d'apporter des solutions d'atténuation pour plus de 3 millions de personnes, tout en mettant en cohérence les actions conjointes de l'État et de celles des partenaires du sous-groupe sécurité alimentaire. « **Selon l'évaluation provisoire du Système d'alerte précoce à travers le Cadre harmonisé, 1,2 million de personnes sont dans le besoin d'être assistées sur le plan alimentaire et nutritionnel dans notre pays. Et plus de**

4 millions de personnes sont dans l'insécurité alimentaire modérée et ont besoin d'être soutenues pour la restauration de leur capital productif, à partir d'activités d'appuis dans les domaines de l'agriculture, du maraîchage, de l'élevage, de la pêche de l'aquaculture et d'autres activités génératrices de revenus. Ce nombre très important de personnes en difficulté alimentaire et nutritionnelle va mobiliser des moyens techniques et financiers à hauteur du volume exceptionnel de réponses au titre de l'année 2023 », a-t-il souligné.

Le Premier ministre, Dr Choguel Kokalla Maiga, a affirmé qu'il s'agira donc pour l'État, d'apporter de l'assistance alimentaire de 30.010 tonnes de céréales aux 1,2 million de personnes vulnérables ; de faire des distributions ponctuelles d'urgence de 2.000 tonnes de céréales ; de procéder à des ventes d'intervention de 15.000 tonnes de céréales et de renforcer les moyens d'existence et la capacité de résilience en mettant en place des boutiques témoins au niveau de certaines communes du District de Bamako.

■ Ibrahim Sanogo

Trésor public malien : Grogne des prestataires et gestion clanique qui fait polémique



La direction nationale du trésor et de la comptabilité publique vit des heures sombres. Selon des experts, jamais la vache laitière n'a aussi tari, et jamais des cadres du trésor n'ont adopté un profil aussi bas dans la gestion des fonds de la République.

Aujourd'hui, les impayés des mandats, pour 2022, frôlent les 200 milliards de FCFA, mais les responsables continuent d'ordonner des paiements, aux mépris des lois et des règles de la comptabilité nationale, et des décaissements en faveur de certains amis opérateurs économiques pour la nouvelle année. Toutes choses qui aggravent les tensions de trésorerie en mettant sous l'éteignoir la paie et brimant les prestataires qui commencent à s'irriter. Rançons ou pots-de-vin versés ? En tout cas, c'est une entorse à la prééminence des mandats. Et le ministre des Finances demeure muet. Choguel est interpellé.

Pour rappel, déjà, le Trésor public malien avait prouvé son incapacité, il y a quelques semaines, suite à la sollicitation de l'État sur le marché obligataire de l'UEMOA, à récolter 30 milliards de FCFA. La direction nationale a plu-

tôt prouvé qu'elle était préoccupée par ses manèges à l'interne échouant à plate-couture à mobiliser auprès de ses homologues de la sous-région au bénéfice de la patrie mère. Plus gravissime, elle n'arrive pas à protéger les consommateurs, fer de lance du trésor.

Le constat dressé par les prestataires est accablant. Selon eux, dès que les grosses peintures atterrissent sur le toit du trésor, ils sont vite payés. La direction ordonne seulement sans aucune autre forme de procès. Personne ne sait comment ça se passe. Nous avons tenté de joindre sans succès la direction et les services compétents pour en savoir davantage. On nous a opposés bouche bée et bouche cousue. Décidément, certains sont encore au-dessus des lois au Mali. Quand l'inconscience professionnelle, l'insouciance et l'incompétence s'érigent en droit, le pays est en perdition.

Dès que tu franchis, aujourd'hui, les portes du trésor, on s'aperçoit que les travailleurs sont démotivés, que l'opacité financière, la gabegie, la loi des Princes du jour, a pris le pas sur le professionnalisme, la transparence et l'éducation financière. On a même l'impression que l'atelier national qui s'est déroulé au Centre

international des conférences de Bamako (CICB) n'a pas servi à grand-chose, que les instructions données par le ministre Alhousseyni Sanou ont été foulées au pied. C'est la loi de la désobéissance au Trésor.

Dans ces conditions, il sera très difficile pour notre pays d'honorer l'émission de 1.409 milliards de FCFA sur le marché monétaire ouest africain par le trésor comme objectif à atteindre par le gouvernement. Face à cette situation scandaleuse, le président Assimi et le PM Choguel doivent vraiment intervenir. Le Mali n'a pas besoin d'une gestion personnalisée et notre vivre ensemble doit prévaloir. La direction du trésor doit gérer à équidistance des parties. On ne peut pas gouverner sur une entité comme le trésor en étant assis sur une marmite bouillante ou en donnant l'impression qu'on a le hériçon sous le pantalon. Les prestataires se disent agacés par ces opérations de tri qui viennent de débiter dans leur antre. Un vrai apartheid ! Affaire à suivre...

Oumar Ouattara
Source : Le Matinal

ANICT : 20 ans au service du développement local

Après deux jours de table ronde sur les 20 ans d'existence et de constance de l'agence nationale d'investissement des collectivités territoriales (ANICT) son directeur général, Lassana Coulibaly, accompagné des chefs de division et directeurs régionaux, a animé une conférence de presse. C'était le jeudi 23 mars 2023 dans les locaux de l'agence à Darsalam.

Créée pour accompagner le processus de décentralisation, notamment les Maires, l'Agence nationale d'investissement des collectivités territoriales (ANICT) a plus de 20 ans d'existence. Plus de 20 ans de constance que l'ANICT a décidé de célébrer à travers une série d'activités, selon son Directeur général Lassana Coulibaly. Pour, dit-il, non seulement en faire un temps de rétrospection mais également engager des réflexions pour évaluer les acquis et les défis à relever. «L'idée de la célébration des 20 ans d'existence est due à la constance de la structure sans interruption. Pourquoi ? Parce que rare sont les structures qui travaillent pendant 20 ans sans interruption», a-t-il justifié. «Malgré la crise, nous avons jugé nécessaire de faire de cet anniversaire un temps de rétros-

pection et de réflexion pour évaluer notre propre pratique. Il s'agit de voir ce qui a marché et ce qui n'a pas marché pendant les 20 dernières années... Le pays vient d'adopter un nouveau code territorial qui organise le territoire, ça veut dire que le nombre de communes et de régions a augmenté. Comment va-t-on organiser et opérationnaliser tout ça sans perdre de vue l'objectif premier recherché qui est de permettre à chacun d'avoir un minimum de développement dans sa localité ? C'est là que l'ANICT intervient», a expliqué le Directeur général Lassana Coulibaly.

Faisant le bilan de deux jours de table ronde, il a souligné que les débats ont été fructueux avec des représentants de qualité provenant des structures techniques de l'Etat, de la société civile, des élus et l'expertise internatio-

nale à travers l'Union des gouvernements d'Afrique.

25 366 projets réalisés dans les communes du Mali

Au cours des 20 ans de service, a-t-il rapporté, l'Agence a transféré 340 milliards de FCFA aux collectivités territoriales. «Ce n'est pas des ressources totalement dédiées à la décentralisation, mais des ressources qui sont passées par des mécanismes de l'ANICT. Et ces 340 milliards de FCFA sont des ressources qui ont été données à des maires avec des conditions pour investir dans les projets au niveau des collectivités et conformément à leur PDSEC qui constituent des émanations des populations. Ces milliards ont servi à la réalisation de 25 366 projets dans les communes du Mali dans les secteurs de l'éducation, de l'eau et de la santé », a fait savoir M. Coulibaly.

L'ANICT a pour mission de recevoir des ressources qui proviennent de l'Etat, des partenaires techniques et financiers et de les rétrocéder ensuite aux collectivités sous leur maîtrise d'ouvrage. Elle apporte également des services sociaux de base à la population et veille à ce que le développement soit équilibré au niveau du territoire.

Bintou Diarra

Source : Le Challenger



ANICT

Agence Nationale d'Investissement
des Collectivités Territoriales



**Aidez-nous à lutter
contre le Terrorisme
Contactez le Centre
d'appel « DÈMÉSO »**



**80001120
80001122**



**+223 98-17-36-45
+223 98-17-36-75**



**HALTE AU
TERRORISME
AU MALI**

Accord d'Alger : La contestation s'organise

La maison de la presse a abrité, le samedi 25 mars 2023, la mise en place de l'alliance contre l'accord d'Alger. Tout juste avant le lancement de ladite alliance, les responsables du mouvement Tabalé ont fait un communiqué pour saluer l'initiative, tout en invitant les initiateurs à se joindre à leur projet relatif à la signature d'un accord intermaliens pour la paix, la sécurité et le développement du Mali dénommé : accord national pour la paix et le développement du mali (ANPDM).



Dans son communiqué, le Mouvement Tabalé affirme avoir appris, via les réseaux sociaux, l'organisation d'une rencontre à la maison de la Presse, le samedi 25 mars, aux fins de la mise en place d'une Alliance contre l'Accord d'Alger.

« Permettez-nous tout d'abord, de vous féliciter pour votre engagement citoyen et patriotique, à la base de votre démarche, qui, nous n'avons aucun doute ; est selon vous la voie la mieux indiquée pour sauvegarder l'unité de notre pays et son intégrité territoriale », a salué le Mouvement Tabalé.

Puisqu'il s'agit d'une question de préoccupation nationale, les responsables du Mouvement Tabalé ont fait comprendre aux initiateurs de l'Alliance contre l'Accord d'Alger qu'il n'y avait rien de plus normal que d'autres citoyens aient des approches différentes des leurs ; selon leur degré d'analyse, leur niveau d'information, leur ancrage sur le terrain, leur niveau de connaissance des acteurs et leur appréciation de l'évolution des rapports de forces géopolitiques et stratégiques dans le nord du Mali.

« Il est utile de rappeler ici que l'esprit fondamental et essentiel de l'Accord d'Alger se fonde sur 02 objectifs principaux : Prendre une mesure conservatoire politique pour épargner le Mali de la dislocation en 2012 et arrêter la

guerre ; créer les conditions politique et sociale qui permettraient plus tard aux Maliens de se retrouver, sans aucune intervention exogène ; pour discuter de l'avenir de leur pays en posant les véritables bases de la résolution de l'équation Paix-Sécurité-Développement au Mali, à travers la signature d'un accord définitif intermaliens », a rappelé le Mouvement Tabalé.

Selon les constats du Mouvement Tabalé, il n'y a point de doute sur le fait que de la signature de l'Accord d'Alger, de 2015 à nos jours ; le pari de la paix, de la réconciliation, du développement des régions du nord et de la souveraineté de l'Etat est loin et même très loin d'être gagné. Pire, déplore le Mouvement Tabalé, les débats sur l'application dudit accord et les obstacles liés à sa mise en œuvre sont toujours en passe de replonger notre pays dans une guerre dont aucune partie ne sortira gagnant et dont les populations civiles payeront le plus lourd tribut.

« En quoi cela est aujourd'hui prioritaire pour notre pays, déjà fragilisé par d'énormes difficultés sociopolitiques, économiques et sécuritaires endogènes, associées à des enjeux et défis extérieurs assez préoccupants ? Qu'est-ce qui nous empêche de remplacer la logique de la confrontation inter-malienne par celle de la conversation fraternelle ? », s'interroge

le Mouvement Tabalé.

Au vu de tout ce qui précède, le Mouvement Tabalé, plate-forme mondiale des acteurs du changement et de veille citoyenne panafricaine ; soutien fervent, mais critique et vigilant de la Transition en cours ; a jugé nécessaire de lancer au Peuple malien en février dernier ; un appel historique pour la signature au Mali d'un Accord Intermaliens pour la Paix la Sécurité et le Développement du Mali dénommé : Accord National pour la Paix et le Développement du Mali (ANPDM).

« Nous vous demandons, vous invitons, vous sollicitons et vous prions, de vous inscrire dans ce schéma, en nous rejoignant dans le cadre d'une mutualisation d'énergies, afin que nous puissions mobiliser l'ensemble du peuple malien et notre État ; pour non seulement la résolution pacifique et définitive de la crise dite du Nord du Mali, mais aussi pour que nous soyons les véritables maîtres d'ouvrage de notre propre développement », c'est travers ces mots que le Mouvement Tabalé a tendu la main aux initiateurs de l'Alliance contre l'Accord d'Alger.

PAR MODIBO KONE
Source : Info Matin

Seydou Traoré, ancien ministre d'ATT : « Quand la rhétorique sur le dogme, s'allie avec la ruse politique, la république laïque est menacée ! »



Cette menace-là est pernicieuse, tel le cancer, elle ne sera perceptible qu'à quelques encablures de l'effondrement de la République, telle que nous la connaissons et voulons la bâtir, laïque et démocratique.

Une république où toutes les composantes de la nation malienne trouveront leurs places, en harmonie, les unes avec les autres, avec un état, garant des libertés de chacune, particulièrement dans le cas qui me préoccupe, ici, la liberté confessionnelle. Celle-ci est dange-

reusement menacée dans les débats actuels autour de la nouvelle constitution. De façon pernicieuse ! En effet, il n'est ni sain, ni responsable de vouloir discuter ou faire discuter des dogmes sur le terrain politique. La laïcité, ne doit pas être le prétexte à cela.

Que dit la laïcité ? Quels en sont les principes ? Et pour quels objectifs ?

La laïcité repose sur trois principes : 1. La liberté de conscience et celle de manifester ses convictions dans les limites du respect de l'ordre public. Cet ordre n'est pas d'essence dog-

matique, il est le fait des hommes, ici-bas. Il sera apprécié lors du jugement dernier, et ses acteurs en répondront devant Dieu. 2. La séparation des institutions publiques et des organisations religieuses. Ces dernières sont cantonnées à leur rôle de dire la parole divine, de la répandre du mieux qu'elles peuvent. Le jugement dernier les concerne autant que le citoyen lambda qu'elles ont enseigné. Elles ne sont et ne peuvent être des juges. Elles conseillent et éduquent. 3. L'égalité de tous devant la loi, quelles que soient leurs croyances ou leurs convictions.

En somme, la laïcité garantit la liberté de conscience et impose à l'état la neutralité en la matière, sans distinction de religion. Elle impose la séparation de la société civile de la société religieuse. C'est à dire qu'il n'y a pas de service public du culte. Ainsi, les services des cultes ne sont pas à la charge de l'état et celui-ci n'est soumis à aucun culte.

Alors, pourquoi certains lettrés veulent absolument diaboliser la laïcité en la mettant au cœur d'un "agenda mondial de destruction de la foi et de séparation de l'homme de Dieu" ? Une affirmation, ponctuée de versets de coran, dans une rhétorique (Art de bien parler) dont a excellé monsieur Youssouf Hassan Diallo lors de l'émission "Le Grand Jury" sur Renouveau Télé" le 24 mars 2023. Par sa technique de communication (son calme, la pondération de ses propos, la gestuelle corporelle maîtrisée, le regard sûr et dans le champ de l'écran, des citations de versets de coran, qui sont en fait des dogmes, donc, pas discutables, à moins d'être athée), il a complètement dominé les débats. Il a subjugué les membres du jury, qui avouent que nombre de téléspectateurs ont demandé son passage encore devant le Grand Jury de Renouveau Télé. C'est inquiétant ! Comme Georges Bush, voulant convaincre l'opinion internationale de la dangerosité de Saddam Hussein, a répété les mots terroristes et terrorisme, plus que de raison dans un court discours, monsieur Youssouf Hassan Diallo n'a de cesse, de lier la laïcité à l'éloignement de

Dieu, à chaque fois qu'il prend la parole et même de conclure son intervention avec ça. L'objectif recherché n'est autre que le rejet de la nouvelle constitution par ceux qui veulent se rapprocher de Dieu. Il présente la laïcité comme antinomique de Dieu, de la foi et de la religion, comme Georges Bush a voulu faire entrer dans le subconscient des gens que Saddam Hussein est terroriste, et justifier la casse de l'Irak. La technique de communication est bien connue !

L'axe de son argumentaire est faux et archi faux ! Il a fait de la rhétorique, avec éloquence, et forces techniques de communication. Il sait pertinemment que le dogme ne se discute pas, encore moins sur le terrain politique ! C'est pourquoi, le philosophe Georges Courtline, averti " si le propre de la raison est de se méfier d'elle-même, combien est persuasive l'éloquence des déments à prêcher qu'ils sont la sagesse, et qu'il est mal aisé de démontrer leurs erreurs". En l'occurrence ici, il est impossible de débattre sereinement, en tant que fidèle musulman, avec un politicien IMAM, dont le programme de société est le saint livre, le coran, un dogme par définition. Cela n'est pas chose aisée ! Ainsi, ses interlocuteurs, enfermés dans leur foi, n'ont pu qu'assister à un matraquage communicationnel dont l'objectif est de convaincre que "la laïcité procède d'un complot mondial contre Dieu, et qu'elle est la source de tous les travers de la société ". Comme, si à contrario, une entité (république ou un royaume) bâtie sans référence à la laïcité est l'idéal en termes de gouvernance, de développement et de garantie contre la dépravation des mœurs.

Voilà qui est dangereux et déstabilisateur des fondements de la République telle que nous la connaissons jusqu'aujourd'hui.

Voilà ce qu'il faut démentir au plus vite par des experts maliens avertis. Face à ceux-ci, il aurait entendu, arguments à l'appui, que la laïcité n'est absolument pas contraire à l'islam. Ni son histoire, ni sa philosophie politique, ni son éthique, ni sa conception de l'articulation entre spiritualité, d'une part, et organisation de la Cité (dont la responsabilité incombe aux hommes), d'autre part, ne la rejettent. Alors, ces experts au Mali, doivent faire entendre leurs voix, au risque de laisser le borgne commander la cité des aveugles !

En attendant, prêtons attention à Ghaleb Bencheikh dans "L'islam dans la laïcité" (1er sep-

tembre 2008). Selon ce chercheur, l'islam se vit et se pratique dans une cité où la laïcité ne pose pas de problème, au contraire, bien admis par les écritures saintes. Selon lui, "le passage coranique qui enjoint les croyants musulmans à l'obéissance : « O vous qui avez cru ! Obéissez à Dieu, et obéissez au Prophète et aux détenteurs de l'ordre parmi vous » [Coran, sourate 4, les femmes, verset 59], admet de fait "la concomitance dans un même verset des deux pouvoirs, et démontre avec éclat que l'autorité religieuse ne se confond pas avec l'autorité politique". Ainsi, selon lui, "si déjà du temps du Prophète il pouvait y avoir une telle coexistence des deux autorités sans confusion, (a fortiori), quinze siècles plus tard, nous ne pourrions-nous permettre de les imbriquer l'une dans l'autre, ni de les assujettir l'une à l'autre". Visiblement, Ghaleb Bencheikh, estime que "les préceptes du Coran et ses commandements moraux sont d'ordre général, et n'établissent aucune norme politique et encore moins une théorie de l'État".

Alors, c'est aux musulmans pieux et sincères de s'élever contre la politisation de leur religion, en appelant clairement à un régime de séparation des deux ordres. Sur ce sujet, toujours selon Ghaleb, "le Coran est dans une neutralité on ne peut plus laïque. La réalité est que pour la nouvelle conscience croyante musulmane, Dieu omnipotent et omniscient « ignore » délibérément la question. Il le relègue à son délégataire, l'homme. C'est un hommage appuyé à l'égard du lieutenant gérant de la Création. C'est une garantie aux hommes de leur liberté de pensée et d'action. À charge pour eux de déployer leur génie politique, afin de déterminer le meilleur système de gouvernement qui leur soit convenable, tenant compte des particularités de leur temps [...]" Voilà une contribution qui présente un autre aspect de l'islam et de la laïcité.

Devant des experts avertis, la rhétorique de monsieur Youssouf Hassan Diallo, présentant la laïcité comme la cause de tous les vices de la société, l'alcool, la drogue, la prostitution, et quoi d'autres, ne tient pas la route. Elle est tout simplement dangereuse !

Mais en attendant une confrontation d'intellectuels et d'érudits en théologie, maliens et au Mali, sur la question de la laïcité, les réalités dans les pays musulmans, avec l'islam comme religion d'état, et dirigés par des imams, des ayatollahs, des Rois, montrent que

les travers dénoncés par monsieur Youssouf Hassan Diallo et attribués à la laïcité, sont légion dans ces pays. Donc l'ossature de son argumentation ne tient pas et ne résiste pas à l'observation de la pratique dans les pays où il n'est pas question de laïcité.

En Iran, en 2008, le Général Reza Zarei, le chef de la police de Téhéran, a été arrêté dans un bordel avec six prostituées. Son arrestation a causé de l'embarras pour le gouvernement du Président Ahmadinejad car Zarei était chargé du vice à Téhéran. Le procureur chargé du dossier a noté que Zarei utilisait son bureau à des fins matérielles de prostitution (Wikipédia).

En Afghanistan, selon le rapport 2010 sur la traite des personnes de l'ambassade des États-Unis à Kaboul, des femmes d'Iran, du Tadjikistan, de Chine, peut-être d'Ouganda, et d'autres endroits, ont été contraintes de se prostituer en Afghanistan (Wikipédia).

Au Maroc, bien que la prostitution soit illégale selon le code pénal marocain et criminalisée en vertu des articles 497 à 503, l'ONU SIDA estime qu'il y a en 2016 environ 75 000 prostituées (femmes et hommes) en activité. Le Maroc comporte aussi une importante prostitution infantile dans les différentes régions du pays qui est pointée comme une forme de violence et d'exploitation des enfants (Wikipedia). Que dire de la drogue dans ces pays ? Renseignez-vous sur les crimes de blanchiments d'argent dans ces pays, les travers de la justice et les inégalités sociales.

Alors, est-ce que la "non laïcité" de ces pays et royaumes les ont rendus plus heureux et plus développés que la Chine, les pays scandinaves ? L'Indonésie, le plus grand pays musulman, est-il exempt de violence, de prostitution, de trafic de drogue ?

À Monsieur Youssouf Hassan Diallo, restez en dehors du champ politique avec le coran. Votre place est dans la mosquée. Ne répliquez pas au Mali ce que les États-Unis d'Amérique ont fait en Afghanistan, en faisant des talibans des « guerriers de la guerre froide » contre le système athée du communisme de l'ex URSS. Aujourd'hui, la Fédération de la Russie est différente de l'ex URSS. Par exemple dans la Fédération de Russie, le mariage est entre deux personnes de sexes différents, comme le veut la nouvelle constitution du Mali. Par contre, aux États-Unis d'Amérique, alliés de l'Arabie Saoudite et du Qatar, l'homosexualité est bien actée dans la constitution de l'Amé-



rique. Pire, aujourd'hui, la zoophilie est actée en Espagne dans la loi selon le sénat espagnol, un autre pays ami des monarchies du golfe, que visitent régulièrement les imams maliens, et pas des moindres ! Alors, dénonçons plutôt les connexions contre nature et sataniques, comme celles, entre les pays de l'OTAN et les monarchies musulmanes pétrolières du golfe, et sachons raison garder quand il s'agit de la Fédération de Russie. La fédération de Russie n'est pas l'URSS.

Les débats sur la nouvelle constitution ne doivent pas être l'occasion de rendre irréversible la présence du religieux dans le champ politique malien, à fortiori, de légitimer politiquement les revendications djihadistes au Mali. Les experts théologiens maliens sont attendus pour nous édifier et éviter des amalgames entre le dogme et la constitution, une œuvre humaine, ô combien imparfaite ! Il ne doit pas y avoir une branche armée constituée par les djihadistes et une branche politique constituée d'imams et de prêcheurs qui luttent contre l'État politiquement (la nouvelle constitution, après le code du mariage) et qui ne dénoncent

aucun acte des djihadistes.

Il appartient aux autorités de la transition de sortir de leur confort relatif et faire appel à des experts internationaux, théologiens musulmans et chrétiens pour discuter de cette laïcité et apporter des éclairages pour la compréhension de cette laïcité. Il ne s'agit pas d'un problème maliano-maliens, il s'agit bel et bien de deux visions du monde, de deux visions du Mali. Il s'agit bien d'une thématique, dont l'OTAN, tel Machiavel, s'en saisira pour ses objectifs de lutte atavique contre la Russie et ses alliés. Les experts internationaux doivent investir les mosquées et les universités pour des débats sur la laïcité au Mali. À défaut, les forces contre la transition risquent de perturber sa marche et créer la brèche tant souhaitée pour l'effondrement de la re-fondation du Mali. Qu'à Dieu ne plaise !

Je vois déjà monsieur Youssef Hassan Diallo me défier pour un débat sur ce sujet. Ma réponse est non, car je ne suis pas expert théologien. Je suis un citoyen dont le bon sens lui dit que monsieur Diallo est un danger potentiel pour la République laïque, telle que nous la

connaissons. Il ne doit pas faire discuter le Dogme dans le champ politique. Il est très compétent et maîtrise bien le coran, alors, qu'il reste dans la mosquée et conseille la cité. La politique a des travers qui ne le siéent point. Je note juste pour finir, que le Mali est à 95 ou 98% musulman, donc le marché des denrées de première nécessité contrôlé à 99% par des musulmans. Si cela est, et l'islam est amour et loin des besoins matériels et de l'argent, comment les prix sont inabondables pour les musulmans au Mali ? Est-ce que cela ne doit pas être la priorité des leaders religieux et de Youssef Hassan Diallo ? L'argent serait-il au-dessus des préceptes du Coran qui commande au croyant d'aider son prochain ? Tous mes respects à monsieur Youssef Hassan Diallo. Bon ramadan à tous les musulmans.

Seydou Traoré, ancien ministre Mali 2002
2007.

TAXI-BUS DE POINT-G : Le ouf de soulagement des Bamakois

Leur implantation ne date pas d'aussi longtemps. Par contre, il faut dire que les taxis-bus de point-G jouent un important et indispensable rôle dans la vie des bamakois. D'autant plus qu'ils sont les moyens de transport les plus prisés par les citoyens pour faire la navette entre l'hôpital Gabriel Touré et celui de Point-G.

Depuis une décennie, les taxis-bus de point G ont été mis en activité pour faciliter le déplacement des étudiants, des malades et leurs accompagnants. Ces taxis comme nous ont confié, certains clients, ne sont pas des taxis comme les autres. Ils sont identifiables à première vue et ressemblent plus à des minibus.

Selon Abou Traoré, gérant de taxis-bus, ces transports en commun sont particulièrement en place pour aider les étudiants de la faculté de médecine, les habitants de Kouloba ainsi que les proches ou accompagnants des malades. « Cette initiative a été prise pour répondre aux besoins des riverains qui ont des difficultés à accéder à la ville de Point-G » confie-t-il. Aux dires de notre interlocuteur, le problème de déplacement entre les deux hôpitaux est aujourd'hui à moitié résolu grâce aux taxis-bus. « On ne peut faire une journée

entière sans que nos clients qui sont majoritairement des étudiants et parents de patients ne nous affirment leur satisfaction. Nos taxis-bus offrent la possibilité aux clients d'accéder facilement et plus rapidement à leur destination » enchaîne-t-il. Puis de préciser que les taxis-bus circulent du lundi au dimanche de 6h à 21h.

Interrogé à son tour, Namory Camara, responsable billets des taxis-bus fait savoir que les taxis-bus sont organisés de telle sorte qu'il n'y ait de défaillances à aucun niveau. C'est dans ce sens qu'il avance ceci : « Ici, tout est programmé. Le prix des billets, la date et l'heure à laquelle ils sont pris... Aussi le prix du transport est fixé à 500 Francs par personne. Un prix assez abordable pour nos clients ! »

Sanata Diarra, mère de famille reconnaît que les engins à quatre roues dont nous parlons,

sont rapides et à moindre coût. En plus de cela, ils aident les parents de patients à être proches de leur patient en un temps record. « L'accès à l'hôpital point-g est plus que difficile avec les autres moyens de déplacement. Avec la moto la sécurité est minime et avec le taxi, le coût est trop élevé. Les taxi-bus sont les seuls moyens de déplacement qui me réconfortent » ajoute notre interlocuteur.

Sanata Diarra n'est pas la seule à considérer les taxis-bus comme des moyens adéquats pour faire la navette entre point-G et la ville de Bamako. Mahamane Wagué, étudiant en pharmacie, affirme lui aussi avoir recours à ces moyens de déplacement depuis un bon moment. D'après lui, ce sont des engins, rapides, efficaces qui priorisent surtout la sécurité des passagers. « Les taxis-bus font leurs courses en fonction des clients. Même avec un nombre minime ils se déplacent. De plus il y'a une véritable organisation au sein des entreprises vue que chacun travaille dans le plus grand respect des règles de la conduite » témoigne-t-il. Puis d'ajouter : « Ici on donne l'autorisation aux clients de dénoncer tout excès de vitesse ou mauvais comportement des chauffeurs avec les passagers. Un point de plus qui prouve leur efficacité ».

Siguéta Salimata DEMBELE



Afrique de l'ouest : Le Burkina Faso suspend France 24 après l'interview d'un chef terroriste

Le Burkina Faso a coupé la diffusion de France 24 sur son territoire à la suite d'une interview du chef d'al Qaida au Maghreb islamique (Aqmi), une décision que la chaîne française « déplore vivement ».



En ouvrant ses antennes au premier responsable d'AQMI, France 24 ne fait pas seulement office d'agence de communication pour ces terroristes, pire, elle offre un espace de légitimation des actions terroristes et des discours de haine véhiculés pour assouvir les visées maléfiques de cette organisation sur le Burkina Faso», a indiqué hier un communiqué signé du porte-parole du gouvernement, Jean-Emmanuel Ouedraogo.

«Le gouvernement a donc décidé, en toute responsabilité et au nom de l'intérêt supérieur de la nation, de la suspension sine die de la diffusion des programmes de France 24 sur l'ensemble du territoire national», a poursuivi le texte. Le signal de la chaîne a été coupé vers 9h (GMT et locales).

Le 6 mars, France 24 avait diffusé, à l'occasion d'une chronique en plateau, des réponses écrites d'Abou Obeida Youssef Al Annabi, le chef d'AQMI, à une quinzaine de questions posées par le journaliste de la chaîne française, Wassim Nasr.

Le gouvernement burkinabè «se désole de voir que le chef d'une organisation terroriste

comme AQMI, et reconnue comme telle par l'ensemble de la communauté internationale, puisse bénéficier des largesses éditoriales de France 24 pour s'exprimer longuement sur les antennes de la chaîne».

«La direction de France 24 déplore cette décision et conteste les accusations sans fondement qui mettent en cause le professionnalisme de la chaîne», a réagi la chaîne française dans un communiqué.

Début décembre, Ouagadougou avait déjà suspendu la diffusion de Radio France Internationale (RFI), du même groupe que France 24, France Médias Monde. RFI était notamment accusée d'avoir relayé «un message d'intimidation» attribué à un «chef terroriste».

RFI et France 24 sont aussi suspendues au Mali, également gouverné par une junte militaire, depuis un an. «Le gouvernement prévient qu'il demeurera intransigeant dans la défense des intérêts vitaux de notre peuple contre tous ceux qui joueraient les mégaphones dans l'amplification des actions terroristes et des discours de haine et de division véhiculés par ces groupes armés», a déclaré le gouvernement

burkinabè.

Depuis 2015, le Burkina est pris dans une spirale de violences perpétrées par des groupes terroristes liés à l'Etat islamique et à Al Qaïda, qui ont fait en tout 10 000 morts – civils et militaires – selon des ONG, et quelque deux millions de déplacés.

Le capitaine Ibrahim Traoré, arrivé au pouvoir par un putsch il y a six mois, avait fait part en février de sa «détermination intacte» à combattre les terroristes, malgré la multiplication des attaques.

Les relations entre la France et le Burkina se sont dégradées depuis l'arrivée au pouvoir du capitaine Traoré. En janvier, les autorités de Ouagadougou ont exigé et obtenu le départ de la force française «Sabre». Elles avaient également demandé le départ de l'ambassadeur de France, Luc Hallade, qui a été rappelé à Paris pour des «consultations» et qui n'a toujours pas été remplacé. Enfin, début mars, le Burkina a dénoncé un accord d'assistance militaire signé en 1961 avec la France.

Source : elwatan-dz



Menacé d'une inculpation : Trump dénonce une "ingérence électorale" par des "voyous" avant 2024

Menacé d'être inculpé au pénal à New York dans une affaire d'achat en 2016 du silence d'une actrice de films X, l'ex président des Etats-Unis Donald Trump a dénoncé lundi soir à la télévision "une escroquerie" et une "ingérence électorale" orchestrées par des "voyous" avant la présidentielle de 2024.



L'ancien locataire de la Maison Blanche (2017-2021) de 76 ans, qui rêve de la "reconquérir" en novembre 2024, doit répondre devant la justice de l'Etat de New York et son procureur pour Manhattan, Alvin Bragg, d'un versement de 130.000 dollars à l'actrice et réalisatrice de films pornographiques Stormy Daniels.

Alors que la presse bruissait de rumeurs d'une possible inculpation, Donald Trump avait réussi un coup d'éclat le 18 mars au matin en affirmant sans la moindre preuve sur son réseau social Truth Social qu'il serait "arrêté" et comparaitrait devant un tribunal new-yorkais le 21 mars pour y être inculpé.

Mais rien ne s'est passé depuis. Et l'Amérique est suspendue encore cette semaine à cette hypothétique mise en examen, qui serait sans précédent contre un ancien président américain.

PRÉSIDENTIELLE "VOLÉE"

Dans une interview sur la chaîne préférée des conservateurs, Fox News, enregistrée depuis sa résidence de Mar-a-Lago en Floride et diffusée lundi soir, Donald Trump a qualifié l'en-

quête du procureur Bragg d'"escroquerie".

"Je ne sais pas si c'est bon ou mauvais (pour sa candidature en 2024, NDLR). A mon avis, c'est une manière de tricher aux élections. C'est de l'ingérence électorale", a accusé le milliardaire républicain qui affirme sans fondement depuis près de deux ans et demi que la présidentielle de novembre 2020 lui a été "volée" par le président démocrate Joe Biden. "Nous avons à faire à des gens malhonnêtes et à des voyous, et à des gens, je crois, qui détestent notre pays", a dénoncé l'homme d'affaires dans ce premier entretien depuis des lustres sur Fox News, télévision de l'empire des médias New Corp. de Rupert Murdoch, avec qui les relations se sont dégradées après sa défaite électorale en 2020.

Depuis plusieurs années, la justice new-yorkaise cherche à déterminer si M. Trump s'est rendu coupable de fausses déclarations, une infraction mineure, ou de manquement aux lois sur le financement électorale, un délit pénal, en ayant versé de l'argent à l'actrice de films pornographiques Stormy Daniels, de son vrai nom Stephanie Clifford, juste avant sa victoire à la présidentielle de novembre 2016.

Dans quel but? Pour qu'elle taise une suppo-

sée relation extraconjugale dix ans plus tôt, selon l'accusation.

"FAUSSE ATTENTE"

Accusé par l'ancien président et des parlementaires républicains d'avoir un "mobile politique", le procureur Bragg, un élu démocrate à la tête du parquet de Manhattan depuis 2022, avait répondu jeudi dernier par courrier que l'homme d'affaires avait "créé une fausse attente" médiatique sur son inculpation et dénoncé une "ingérence" dans l'enquête.

En meeting de campagne samedi au Texas, M. Trump, montré du doigt par le Washington Post et le New York Times pour flirter parfois avec l'incitation à la violence de ses partisans, avait nié "tout délit" et toute liaison avec Stormy Daniels.

Il l'a réaffirmé lundi soir sur Fox News.

Samedi soir, dans l'avion de retour du Texas, il avait même affirmé que l'affaire était "bidon, le genre d'affaires bidon sur lesquelles ils n'ont absolument rien".

"Je crois qu'ils ont déjà abandonné l'affaire", avait-il déclaré au média politique Axios.

Et le 45e président des Etats-Unis d'enfoncer le clou dimanche sur Truth Social: "La chasse aux sorcières du procureur de Manhattan contre moi est MORTE".

Lundi, selon la presse judiciaire à New York, un grand jury — panel de citoyens aux larges pouvoirs d'enquête qui travaille de conserve avec des procureurs pour éventuellement voter des inculpations pénales — s'est de nouveau réuni au tribunal de Manhattan pour entendre un témoin du dossier Stormy Daniels.

Si ce grand jury, dont les débats confidentiels se tiennent les lundi, mercredi et jeudi, vote une inculpation, le procureur Bragg devra s'y conformer et la rendre publique.

Dans les jours qui suivront, l'ancien président Trump devra alors "se rendre" devant le tribunal de Manhattan pour se voir signifier par un juge sa mise en examen, être brièvement placé "en état d'arrestation", photographié et ses empreintes digitales relevées.

Il devra alors plaider coupable ou non coupable.

En principe, la prochaine réunion du grand jury aura lieu mercredi.

Source : AFP

Éliminatoire CAN 2023 3e journée : Le Mali enchaîne avec troisième en autant de rencontres

Ce vendredi 24 mars, les Aigles du Mali se sont imposés (2 - 0) face à la Gambie pour le compte de la troisième journée des éliminatoires de la CAN 2023 dans le groupe G. Avec, cette victoire, le Mali domine son groupe avec 9pts sur 9 possibles.



Initialement prévues pour septembre 2022, les deux journées intermédiaires (3e et 4e) des éliminatoires de la CAN 2024 (2023) se jouent en cette période de trêve internationale du mois de mars. À cet effet, le Mali affrontait, ce vendredi au Stade du 26 mars, la Gambie. Les hommes d'Éric Chelle se sont imposés (2-0).

Face à une équipe gambienne venue pour défendre le point du nul, les Maliens ont très vite su déjouer le piège, qui se profilait avec une défense fortifiée, grâce à une ouverture de score matinale (4') de Kamory Doumbia à la suite d'un joli one-deux avec Sékou Koita. Mais malgré le but malien, le dispositif gambien n'a pas et ce fut une rencontre à sens unique pendant toute la première période marquée par des imprécisions et des manques de réalisme du côté. À la sortie des vestiaires, les deux équipes ont continué avec les mêmes dispositifs. Il a fallu attendre 64' pour voir les

visiteurs changer de stratégie pour obtenir leur première occasion franche. Mais Musa Barrow perd son face-à-face avec Ismaël D. Diawara. La réplique malienne viendra d'abord de Amadou Haidara, dont le tir sera détourné par le portier adverse. Ensuite, c'est le jeune Nenê Dorgelès, qui manque totalement le cadre à la réception d'un centre de Adama Traoré "Malouda". Mais ce n'était que partie remise puisque le deuxième but malien finira par arriver dans le temps additionnel sur un penalty provoqué par le virevoltant Nenê Dorgelès et transformé par "Malouda". Deux-zero (2 - 0), c'est le score final.

À la fin du match, le sélectionneur des Aigles a exprimé sa satisfaction pour la prestation de ses joueurs tout en reconnaissant une dizaine de minutes de flottement à partir de l'heure de jeu, qui a failli coûter l'égalisation à son équipe.

De son côté, le sélectionneur gambien, Tom

Saintfiet, a indiqué que son équipe a joué contre une équipe, qui lui était supérieure. Mais a estimé qu'un nul n'aurait pas été un hold-up pour ses joueurs au vu de ce qu'ils ont produit. Néanmoins, il dit espérer obtenir au moins 1pts sur 6 dans la double confrontation avec les Aigles.

Le match retour entre les deux équipes, comptant pour la quatrième journée, est prévu pour le 28 mars à Rabat au Maroc où les Gambiais jouent leur match à domicile.

Dans l'autre rencontre du groupe, le Soudan du Sud, en déplacement, a gagné (2 - 1) au Congo Brazzaville. Le Mali, est donc seul en tête avec 9pts et les trois autres équipes comptent trois points chacun.

S.Guindo/Malijet.com



Bélier (21 mars - 19 avril)

Une activité récente peut vous demander de prendre un risque. Récemment, vous avez donné beaucoup de votre personne et la fatigue s'est accumulée avec l'ingratitude. Songer à changer de poste vous préoccupe de plus en plus, mais des étapes sont nécessaires.

Il règne un risque de dépenses liées à des frais divers et vous ne pouvez résister aussi aux nombreuses sorties qui tombent sans crier gare. Si des dépenses se présentent, essayez d'échelonner vos règlements pour garder l'équilibre dans votre budget.



Taureau (20 avril - 19 mai)

Vous exercez un certain magnétisme sur vos proches collaborateurs. Votre projet est encensé par votre auditoire. Vous défendez bec et ongles vos objectifs. On vous remarque, une nouvelle offre arrive à point nommé. Vos sacrifices paient enfin.

C'est assez positif pour vos finances, vos comptes ne sont pas en si mauvaise forme que vous auriez pu le croire. Vous consultez vos comptes et vous trouvez qu'ils se portent plutôt bien, ce qui vous met de bonne humeur pour le reste de la journée.



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Un nouveau poste peut se présenter et vous demander d'acquiescer des techniques nouvelles. Vous abordez la situation avec sérénité, mais pourtant vous craignez l'échec. Des doutes alternent avec la volonté d'avancer. Un de vos collègues peut vous épauler.

Votre relation à l'argent est en train de changer. Vous dépensez souvent dès qu'un article vous plaît, vous cédez. Les tentations sont grandes et y résister demande des efforts. Le climat est favorable à des frais pour des loisirs ou un voyage d'agrément.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Vous saurez vous faire respecter ! Vous démontrerez une confiance en vous inhabituelle qui surprendra vos interlocuteurs. Cela vous donnera un avantage, vous réussirez à faire passer vos idées sans trop de difficultés. Croyez en vous ! Le secteur de vos finances est très dynamisé ! Il ne reçoit pas moins de quatre planètes, autant dire qu'il y aura du mouvement sur vos comptes. L'argent rentre, mais il peut aussi sortir si vous ne faites pas plus attention à ce que vous achetez. Regardez les étiquettes, comparez les prix !



Lion (22 juillet - 23 août)

otre évolution professionnelle est en bonne voie. Vous réalisez ne plus pouvoir travailler sous une personne donnant des directives. Vous appréciez de manoeuvrer dans vos tâches en prenant des initiatives. Vous recherchez un poste où vous pouvez créer.

Des coups de coeur peuvent survenir devant des boutiques. Les accessoires, les gadgets ou vêtements peuvent faire partie des dépenses très inattendues. La prudence est à conseiller pour préserver de la trésorerie et si vous sortez, fixez-vous un budget limité.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Vous vous éclatez dans votre emploi. Bonne nouvelle cela se ressent ! On mise sur vous. Une bonne étoile veille sur vous. Vous êtes comme un aimant, vous attirez les bonnes opportunités. Profitez-en pour vous attaquer à des projets beaucoup plus ambitieux.

Les questions financières sont au centre des discussions familiales aujourd'hui. Vous ne pourrez pas éviter les risques de friction, mais très vite vous saurez comment faire pour calmer les esprits. Un retour au calme est rapidement prévu.



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Des décisions ne sont pas suivies d'initiatives. Vous réalisez que les conditions de travail ne sont pas idéales pour répondre à ce que l'on vous demande. Un collègue peut se reposer sur vous et attendre vos services, tandis que vous êtes déjà affairé.

Un proche peut vous donner du mobilier à retaper ou de bonnes adresses pour réaliser des économies. Les astres en Lion vous poussent à consommer beaucoup et le budget peut manquer. Il est utile de réaliser quelques économies, avec des petites sommes.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Surchargé ! Du moins, si vous êtes à votre poste. Le travail s'accumule et les conditions pour le réaliser ne sont pas des plus faciles ni des plus sereines. Vous ne vous ôtez pas de la tête que l'on cherche à vous mettre des bâtons dans les roues...

De l'argent, vous en avez. Cependant, vous avez également toujours quelque chose à acheter, à payer, à rembourser, bref, Jupiter est bien sympathique, mais il exagère vos sorties d'argent tout autant qu'il vous en donne !



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

La confiance en vous ouvre des portes. Des relations entre collaborateurs sont profitables à votre avancement, car l'un d'eux peut vous épauler et s'avérer un piston pour gagner un poste intéressant. Une chance inattendue peut se présenter dans votre parcours.

Ne jetez pas votre salaire par la fenêtre dans des frais peu urgents. Avec Jupiter en Sagittaire, vous devez faire attention à votre générosité qui concourt à des dépenses. La gourmandise, de bons repas ou de la nourriture haut de gamme peuvent vous attirer.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Vous manquez de motivation dans la réalisation de vos objectifs et de vos projets. Il est impossible pour vous de prendre une quelconque décision, vous confiez certaines tâches à l'un de vos collègues. Vous avez un grand besoin de vacances.

Aucune dépense superflue ne vient contrarier l'équilibre financier. Vous avez su anticiper, c'est comme si vous aviez déjà tout planifié d'avance. En cherchant bien, vous devriez même trouver quelques petites économies cachées dans un tiroir.



Verseau (20 janvier - 19 février)

Les échanges avec vos collègues peuvent faire apparaître une pointe de rivalité professionnelle qu'il faut combattre dès à présent. Des moments d'entente avec un collègue peuvent vous aider à finaliser plus vite une tâche qui mobilisait beaucoup d'énergie.

Les dépenses sont inévitables et s'adressent à des sorties d'argent inattendues. Des invitations lancées par des amis entraînent ces frais qui s'associent à des charges liées au quotidien. Des concessions continuent d'être demandées pour garder l'équilibre.



Poisson (19 février - 21 mars)

Changement, nouveaux projets, les choses bougent. De plus, le climat se veut rassurant, sympathique. Les rapports avec vos collègues sont encourageants, solidaires. Votre capital sympathie génère des intérêts !

Ne cédez pas aux achats impulsifs et si vous devez effectuer un achat important, vérifiez que vos comptes pourront supporter cette dépense. Ne vous engagez pas à l'aveugle, c'est le meilleur moyen pour créer des ennuis bancaires !



L'information est l'oxygène des temps modernes

Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION GÉNÉRALES, D'ACTUALITÉS ET DE PUBLICITÉS

1273 **Malikilé**



Kamena lève le voile!

Les autres nouvelles de ce jour

1274 **Malikilé**



Les enfants de Badalabougou servis

Les autres nouvelles de ce jour

1275 **Malikilé**



Le président Cissé reçoit la délégation de la Commission de l'UA

Les autres nouvelles de ce jour

1276 **Malikilé**



La grosse arnaque!

Les autres nouvelles de ce jour

1277 **Malikilé**



242 filles et femmes installées

Les autres nouvelles de ce jour

1278 **Malikilé**



De quoi ont peur les pays de la zone franc?

Les autres nouvelles de ce jour

1279 **Malikilé**



Montage Tall en robe pour défendre l'Islam et le HCIM

Les autres nouvelles de ce jour

1280 **Malikilé**



Les travaux débutent aujourd'hui!

Les autres nouvelles de ce jour

Pour tous renseignements, abonnements, reportages, publicités, annonces ... n'hésitez pas, contactez nous au :

70 44 22 23